

Concours « Eoliennes... par les collégiens »
Dessins... Peintures... Photographies... Sculptures...
Sur le thème de l'énergie éolienne

Règlement Général

L'association Avel Pen ar Bed oeuvre depuis 1994 pour la promotion des EnR en général et de l'éolien en particulier. Avec le soutien de la région elle lance pour la seconde année un concours à destination des collégiens bretons pour leur permettre d'exprimer leur art.

Ce concours concerne les arts plastiques : Peintures/Dessins, Photographies, Sculptures, bande dessinée, autour d'un thème commun l'énergie éolienne.

Le présent règlement précise les modalités de candidature, de sélection et de participation à ce concours.

Article 1 : Public concerné

Le concours est ouvert aux collégiens des établissements de Bretagne, publics et privés. Il est organisé par l'association AVEL Pen ar Bed, association loi 1901, Siret : 400 516 274 00018, dont le siège social se situe à l'EcoPole, 29460 Daoulas.

Article 2 : objet du concours

Ce concours a pour but de d'aborder la thématique éolienne par une approche artistique. Il s'inscrit dans le cadre du programme régional ' Sensibilisation et Education à l'environnement en Bretagne' et répond à un des objectifs de l'association : promouvoir les énergies renouvelables dont l'énergie éolienne.

Article 3 : Durée du concours

Le concours sera ouvert dès publication du présent règlement et clos **le 20 avril 2007**(inclus).

Article 4 : Modalités

Le sujet est l'éolien, l'énergie du vent. La technique d'expression est libre. Le candidat doit présenter au choix une des disciplines suivantes :

- une sculpture (une girouette, une éolienne...), les matériaux sont libres.
- un dessin ou une peinture (sur support papier, bois, collages etc...)
- une photographie numérique ou traditionnelle, noir et blanc ou couleur (la superposition de photographie et les retouches sont possible).
- une bande dessinée

Au terme du concours, seront récompensés les meilleurs de chaque groupe (1 à 10 récompensés par art) :

- Sculptures
- Dessins/peintures présentés
- Photographies présentées
- bande dessinée

Chaque oeuvre devra être accompagnée d'un titre.

Chaque élève ou groupe ne peut présenter qu'une seule oeuvre.

L'évaluation des travaux prendra en compte :

- La pertinence et la cohérence de la réponse par rapport au thème proposé
- La qualité plastique et artistique de la production
- La richesse et l'originalité de la réponse
- le travail effectué

Article 5 : Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription doit être retourné au siège de l'association.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

- Inscription en ligne via le site Internet de l'association www.apab.org
- Inscription par courrier à l'aide du bulletin d'inscription téléchargé sur le site Internet (www.apab.org) ou recopié sur papier libre.

Article 5 : Réception des oeuvres

Les candidats déposeront ou adresseront leur oeuvre, accompagnée du titre, de leurs coordonnées et de celles de leur établissement scolaire avant le **20 avril 2007** (inclus) au siège de l'association:

AVEL Pen ar Bed

EcoPole

29460 Daoulas

Pour tout renseignement complémentaire :

AVEL Pen ar Bed, tel. : 02 98 37 89 29, ou Email : avel@infini.fr

Article 6 : Présélection des oeuvres

A la clôture du concours, une trentaine d'oeuvres par discipline sera présélectionnée par la commission 'concours' mise en place par l'association AVEL Pen ar Bed.

Article 7 : Sélection finale

Le jury sera composé de membres du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général du Finistère, des commissions des Sites, de l'ADEME Bretagne, (Agence régionale de l'environnement et de maîtrise de l'énergie) de la DRAC Bretagne (direction régionale des affaires culturelles) de professeurs d'Arts Plastiques, de professionnels de l'éolien et des sponsors.

Le jury se réunira à la mi-mai pour faire son choix.

Article 8 : Remise des prix

Les différentes oeuvres présélectionnées seront exposées lors d'une cérémonie de remise des prix, à la fin du mois de mai, leurs auteurs seront prévenus personnellement et invités à y participer. D'autres prix, notamment sous forme d'ouvrages, seront attribués aux auteurs des oeuvres présélectionnées.

Article 9 : Valorisation

L'ensemble des oeuvres présélectionnées participera à une exposition itinérante, qui se déroulera à partir de juin 2007 et ce jusqu'à la fin septembre dans des communes bretonnes, des collèges ayant participé au concours, les centres culturels de Bretagne (Quartz, Le Fourneau, La Passerelle, Le Quartier...). Les oeuvres présélectionnées seront également mise en ligne sur le site Internet de l'association AVEL Pen ar Bed : www.apab.org

Article 10 : Droit d'exécution, de reproduction et d'édition

L'oeuvre doit être originale et libre de droits. Les travaux primés ou non resteront, à l'issue du concours, la propriété de l'association AVEL Pen ar Bed. Ainsi, AVEL Pen ar Bed pourra utiliser gratuitement les oeuvres dans le cadre d'actions de communication, d'exposition, d'articles de presse.

Les oeuvres primées ou non pourront être utilisées notamment pour la création d'un catalogue d'exposition et d'un agenda 2008. Toutefois, les candidats pourront récupérer leurs travaux, s'ils le souhaitent et ce pour des raisons justifiées, à l'automne 2007.

Article 11 : Responsabilité

Tout participant (seul ou en groupe) qui adresse son projet certifié et garantie qu'il en est l'auteur exclusif.

AVEL Pen ar Bed ne supportera aucune responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des oeuvres.

AVEL Pen ar Bed se réserve le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 12 : Engagement des candidats

Les candidats et les futurs candidats s'engagent, dans la mesure du possible, à participer à la cérémonie de remise des prix prévue à la fin du mois de mai 2007.

Article 13 : Participation au concours

L'inscription à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement et des décisions irrévocables du jury.

Règlement rédigé à Daoulas, le 07 novembre 2006,

Association AVEL Pen ar Bed

EcoPole

29460 Daoulas

Tel : 02 98 37 89 29

Fax : 02 98 25 87 80

Email : avel@infini.fr

Site Internet : www.apab.org